

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 340

6 février 2014

SOMMAIRE

Amicale Pompjeeën Bous a.s.b.l.	16277	Insight-Studio M I S.à r.l.	16300
Angela Private S.A. SPF	16274	International Consolidated Investment Company S.A.	16299
Bornan Investments S.à r.l.	16300	Jama Investments Luxembourg S.A.	16284
Bougie Investment S.A. SPF	16280	Kofiparts S.A.	16300
Bowery Investments S.A.	16307	Les Lingeries Classiques	16306
CARRON S.A., société de gestion de patri- moine familial	16307	Lexor S.A.	16300
CMB Services S.A.	16319	Lux-Halal Sàrl	16297
Collectors S.à r.l.	16301	Luxoptic sàrl	16299
DWS ACCESS Wohnen Holding 2 S.à r.l.	16290	Maricath S.A.	16287
Eircom Holdco S.A.	16299	M.C.I. Ponte Vecchio S.à.r.l.	16306
European Sun Invest S.à r.l.	16301	MK CC Lux II S.à r.l.	16314
Fecim S.à r.l.	16307	Mochis S.à r.l.	16297
Fertitrust S.A.	16320	Montsoleil S.A.	16306
GT Management Services S.A.	16301	MP Separator Acquisition Partnership S.C.S.	16285
Highbridge Mezzanine Partners II Institu- tional Lux Sàrl	16298	MUSIC Group Commercial LU Sàrl	16318
Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l.	16298	P3i	16277
IBU S.à r.l.	16296	Paris Nursing 1 S.à r.l.	16297
ICG-Gemco S.à r.l.	16296	Plentum Luxembourg S.à r.l.	16298
ICGluxhold S.à r.l.	16296	Rekeno Holding	16307
ICGSRedstone S.à r.l.	16299	SHIP Luxco 2 S.à r.l.	16282
IF Group	16314	S.M. Toiture S.à r.l.	16274
Immo Grand S.à r.l.	16274	Soudoplast S.à r.l.	16281
Incatec S.A.	16314	Standing Rock S.A. SPF	16318
Insight-Studio M II S.à r.l.	16297	Traco A.G.	16320
		Vanguard Bidco S.à r.l.	16306

Angela Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.884.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ANGELA PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: ANGELA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001887/19.

(140000390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Immo Grand S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. S.M. Toiture S.à r.l.).

Siège social: L-1643 Luxembourg, 6, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 107.108.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Adriano DOMINGOS DO NASCIMENTO, agent immobilier, né à S. Joao Baptista/ Porto Novo (Cap Vert), le 20 octobre 1968, demeurant à L-1613 Luxembourg, 61, rue Jean François Gengler; et

2) Monsieur Hugo Emanuel AMARO DOS REIS, agent immobilier, né à Kinshasa (République démocratique du Congo), le 10 juin 1976, demeurant à L-3590 Dudelange, 31, Place de l'Hôtel de Ville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "S.M. Toiture SARL", établie et ayant son siège social à L-3744 Rumelange, 6, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107108, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 779 du 3 août 2005,

et que les statuts (les "Statuts") de la Société n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Meho SABOTIC, couvreur, né à Moravac/Bijelo Polje (ancienne Yougoslavie, aujourd'hui Monténégro), le 25 février 1966, demeurant à L-3744 Rumelange, 6, rue des Prés, de sa fonction de gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée Monsieur Adriano DOMINGOS DO NASCIMENTO, pré-qualifié, comme gérant administratif et Monsieur Hugo Emanuel AMARO DOS REIS, pré-qualifié, comme gérant technique de la Société.

Le pouvoir de signature des gérants sera le suivant:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif."

Troisième résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 20 novembre 2013, Monsieur Meho SABOTIC, pré-qualifié, a cédé:

- soixante-deux (62) parts sociales à Monsieur Adriano DOMINGOS DO NASCIMENTO, pré-qualifié; et

- soixante-deux (62) parts sociales à Monsieur Hugo Emanuel AMARO DOS REIS, pré-qualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées et Messieurs Adriano DOMINGOS DO NASCIMENTO et Hugo Emanuel AMARO DOS REIS, préqualifiés, en leurs qualités de gérant administratif, respectivement de gérant technique, les considèrent comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Ils ont droit aux bénéfices à partir de la même date et sont subrogés à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1643 Luxembourg, 6, rue de la Grève;
- de changer la dénomination sociale en "IMMO GRAND S.à r.l.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 2 des statuts refondus; et
- de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et de leur donner désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "IMMO GRAND S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la promotion immobilière, l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DOMINGOS DO NASCIMENTO, H. E. AMARO DOS REIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013 LAC/2013/53504. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181880/147.

(130221702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

P3i, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181834/10.

(130221466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Amicale Pompjeeën Bous a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5408 Bous, 13A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.785.

STATUTEN

1. Name, Sitz, Dauer, Natur und Wesen.

1.1 Die Vereinigung trägt den Namen „Amicale Pompjeeën Bous“, a.s.b.l. („Vereenegung ouni Gewënnzweck“), nachfolgend auch Vereinigung oder Verein genannt.

1.2 Der Verein hat seinen Sitz in 13a, rue de Luxembourg, in L-5408 Bous.

1.3 Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

1.4 Die Vereinigung ist der freiwillige Zusammenschluss von Männern, Frauen und Jugendlichen zu einer Organisation.

1.5 In ihrer internen Verwaltung und Tätigkeit ist sie autonom, jedoch nur im Rahmen des Gesetzes über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck und die Institute öffentlichen Nutzens.

1.6 Die Vereinigung ist politisch und ideologisch neutral.

2. Aufgabe und Ziel. Aufgabe der Vereinigung ist es:

1) Ihre über hundertjährige Tradition aufrechtzuerhalten.

2) Die Interessen der Gemeinde Bous im „Service d'Incendie et de Sauvetage des Communes Bous, Remich et Stadtbredimus“, fortan auch S.I.S. B-R-S genannt, zu vertreten.

3) Die Kameradschaft unter den Bouser Mitgliedern im S.I.S. B-R-S sowie den anderen Mitgliedern der Vereinigung „Amicale Pompjeeën Bous“ zu fördern und zu pflegen.

4) Die Verpflichtung neuer Mitglieder für den S.I.S. B-R-S.

5) Die Teilnahme an kirchlichen, kulturellen oder weltlichen Veranstaltungen.

3. Leitung.

3.1 Die Leitung der Vereinigung geschieht durch den Vorstand an dessen Spitze der Präsident steht.

3.2 Der Vorstand setzt sich zusammen aus 7 Mitgliedern:

- a) dem Präsidenten,
- b) dem Vizepräsidenten,
- c) dem Sekretär,
- d) dem Kassierer,
- e) den Beisitzenden.

3.3 Alle Vorstandsmitglieder werden in verschränkter Reihenfolge auf die Dauer von 4 Jahren von der Generalversammlung in geheimer Wahl bestellt, und zwar so, dass die Wahl der Hälfte des Vorstandes in die Mitte der Amtszeit der anderen Hälfte fällt. Bei eventueller Stimmgleichheit entscheidet die Wahl zu Gunsten des Kandidaten mit der längsten Mitgliedschaft.

3.4 Kandidaturen für einen unter 3.2 angeführten Posten sind bis spätestens 4 Tage vor der Generalversammlung schriftlich an den Präsidenten oder Vizepräsidenten zu richten.

3.5 Die austretenden Mitglieder des Vorstandes sind wiederwählbar und brauchen ihre Kandidatur nicht mehr zu stellen.

3.6 Mindestens die Hälfte der Vorstandsmitglieder muss auch aktives Feuerwehrmitglied beim S.I.S. B-R-S sein.

3.7 Die gewählten Vorstandsmitglieder bestimmen unter sich, gegebenenfalls durch Abstimmung, die Besetzung der unter 3.2 vorgesehenen Ämter.

3.8 Um sich für einen unter Art. 3.2 angeführten Posten zu bewerben, muss der Kandidat/Kandidatin mindestens 1 Jahr Mitglied der Vereinigung sein. (Die vorstehende Bedingung kann von der Generalversammlung aufgehoben werden.)

3.9 Die Vorstandsmitglieder treten aus ihrem Amt aus durch:

- 1) freiwilligen Austritt,
- 2) Abberufung,
- 3) Ausschluss,
- 4) Ableben.

Sie werden mittels Neuwahlen in der folgenden Generalversammlung ersetzt.

3.10 Die Aufgaben des Vorstandes:

- a) die Geschäftsführung der Vereinigung;
- b) die Aufnahme resp. den Ausschluss von Mitgliedern;
- c) die Vorbereitung und Einberufung der Generalversammlung und die Festsetzung der Tagesordnung;
- d) jede Tätigkeit, die nicht ausdrücklich durch diese Satzung oder den Beschluss der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Er fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Stimmgleichheit bedeutet Vertagung auf die kommende Sitzung. Bei erneuter Stimmgleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt.

3.11 Die Aufgaben des Präsidenten:

- a) die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlungen;
- b) die Beurkundung mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und aller wichtiger Schriftstücke;
- c) die Vertretung der Vereinigung bei allen öffentlichen Anlässen.

3.12 Die Aufgaben des Vizepräsidenten:

Er unterstützt den Präsidenten bei der Ausführung seiner Aufgaben und ersetzt ihn bei Abwesenheit.

3.13 Die Aufgaben der Beisitzenden:

Sie nehmen die Interessen der Mitglieder wahr und unterbreiten dem Präsidenten resp. dem Vorstand deren Anliegen. Sie sind das Bindeglied zwischen den Mitgliedern und dem Vorstand.

4. Mitgliedschaft. Die Vereinigung besteht aus Mitgliedern und Ehrenmitgliedern.

4.1 Die Mitglieder

Mitglied kann jeder unbescholtene männliche oder weibliche Bürger ab einem Alter von 8 Jahren werden. Bei Jugendlichen zwischen dem 8. und 18. Lebensjahr benötigt der Verein die schriftliche Zustimmung der Eltern bzw. des Erziehungsberechtigten. Bei der Aufnahme in den Verein wird jedem neuen Mitglied bis zum Alter von 50 Jahren das Angebot unterbreitet sich freiwillig im S.I.S. B-R-S (bei der Jugendfeuerwehr oder im aktiven Feuerwehrdienst) zu verpflichten. Ab dem 50. Lebensjahr erfolgt die Aufnahme ohne Anrecht auf Sterbegeld.

Über die Aufnahme von Mitgliedern entscheidet der Vorstand in geheimer Wahl. Eine eventuelle Ablehnung ist zu begründen und dem Antragsteller schriftlich mitzuteilen.

Die Mitglieder zahlen jährlich einen Beitrag, der gemäß der Generalversammlung festgesetzt wird. Mitglieder unter 16 Jahren sind davon freigestellt.

4.2 Die Ehrenmitglieder

Ehrenmitglied kann jeder werden, der zur Förderung und Unterstützung der Vereinigung den hierzu festgelegten Jahresbeitrag leistet. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

5. Rechte und Pflichten der aktiven Mitglieder.

5.1 Jedes Mitglied hat das Recht:

- bei der Gestaltung der Vereinigung aktiv mitzuwirken;
- in eigener Sache gehört zu werden;
- ab dem 16. Lebensjahr in der Generalversammlung an Abstimmungen teilzunehmen.

5.2 Jedes Mitglied übernimmt freiwillig die Verpflichtung:

- die im Rahmen dieser Statuten gegebenen Anordnungen genau zu befolgen;

- soweit als möglich sich an allen Aktivitäten der Vereinigung zu beteiligen;
- Disziplin und Gehorsam gegenüber den Vorgesetzten, sowie Kameradschaft innerhalb der Vereinigung zu respektieren;
- aktiv am Gedeihen und Ansehen der Vereinigung teilzunehmen.

6. Ordnungsmaßnahmen.

6.1 Bei Verstößen gegen die Statuten der Vereinigung können nachfolgende Ordnungsmaßnahmen ergriffen werden:

- a) Der Verweis unter vier Augen durch den Präsidenten;
- b) Verweis vor dem Vorstand;
- c) Der Ausschluss aus der Vereinigung durch den Vorstand.

Alle Vorstandsmitglieder können ihres Postens durch die Generalversammlung enthoben werden, wenn sie gegen die Statuten der Vereinigung verstoßen, ihren Pflichten nicht gewachsen sind oder sie vernachlässigen.

Gegen die Ordnungsmaßnahmen steht jedem Mitglied das Recht auf Beschwerde zu. Sie muss spätestens 7 Tage nach dem Ausspruch der Ordnungsmaßnahmen schriftlich beim Vorstand eingebracht werden, der darüber befindet.

7. Verlust der Mitgliedschaft. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- a) freiwilligen Austritt;
- b) Abberufung;
- c) Ausschluss, gemäß Art. 6.c) dieser Statuten;
- d) Ableben.

8. Die Generalversammlung.

8.1 Die Generalversammlung muss mindestens einmal jährlich vom Vorstand mit 14 Tagen Frist und Bekanntgabe der Tagesordnung schriftlich einberufen werden. Diese Frist bleibt unberücksichtigt, wenn eine zweite Generalversammlung wegen Beschlussunfähigkeit einberufen werden muss.

8.2 Sie wird vom Präsidenten geleitet.

8.3 Sie ist öffentlich.

8.4 Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über eine Stimme. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gefasst, sofern es die Satzung nicht anders vorsieht. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung. Bei Beschlussunfähigkeit wird eine zweite Generalversammlung einberufen, welche in jedem Falle beschlussfähig ist.

8.5 Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a) die geheime Wahl der Vorstandsmitglieder;
- b) die Genehmigung der Tätigkeits-, Kassen- und Kassenprüfberichte;
- c) die Bestimmung von 2 Kassenrevisoren;
- d) die Entlastung des Kassierers;
- e) die Entlastung des Vorstandes;
- f) die Festlegung der Beiträge für Mitglieder und Ehrenmitglieder;
- g) die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- h) die Abänderung der Statuten mit einer 2/3-Stimmenmehrheit, wenn 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind;
- i) die Beratung und Entscheidung über sonstige wichtige Angelegenheiten innerhalb der Vereinigung, die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- j) die Auflösung der Vereinigung.

9. Das Sekretariat. Der Sekretär der Vereinigung führt das Mitgliederverzeichnis welches außer den Personalangaben wie Name, Vorname, Geburtsort- und -datum, sowie Wohnort der Mitglieder auch das Eintritts- und das Austrittsdatum derselben beinhaltet.

Er erledigt schriftliche Arbeiten, wie Korrespondenz, Einberufung zu Generalversammlungen, Vorstandssitzungen, Ausgängen, Veranstaltungen und steht dem Sekretär des S.I.S. B-R-S bei der Bewältigung dessen Aufgabe zur Seite.

Er fasst die Berichte über Vorstandssitzungen und Generalversammlungen.

10. Das Kassenwesen.

10.1 Das Geschäftsjahr beginnt am 01. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben.

10.2 Das Kassenwesen wird vom Kassierer versehen.

Er führt ordnungsgemäß Buch über Einnahmen und Ausgaben. Er erhält Vollmacht vom Vorstand um Rechnungen zu begleichen und Zahlungen zu leisten, die ausschließlich die Vereinigung betreffen. Kassen- und Buchführung sind jährlich, nach Ablauf des Geschäftsjahres abzuschließen und von den Kassenrevisoren auf ihre Richtigkeit zu prüfen und abzuzeichnen. Die Kassenrevisoren berichten dem Vorstand und der Generalversammlung über die erfolgte Prüfung. Der

Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung. Er hält Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Einsicht zur Verfügung.

10.3 Die Generalversammlung bestimmt jedes Jahr 2 Kassenrevisoren unter den Mitgliedern, welche dem Vorstand nicht angehören dürfen.

11. Auflösung der Vereinigung. Die Vereinigung wird aufgelöst gemäß Art. 20 des Gesetzes über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, wenn eine eigens zu diesem Zweck einberufene Generalversammlung, bei welcher 2/3 der Mitglieder anwesend sein müssen, den Beschluss zur Auflösung mit einer 2/3 Stimmenmehrheit fasst, oder wenn die Zahl der Mitglieder soweit abgesunken ist, dass die Vereinigung außerstande ist, die von ihr eingegangenen Verpflichtungen zu erfüllen.

Im Falle der Auflösung wird das Restvermögen, nach Begleichung aller Schulden, der Gemeinde überwiesen, mit dem Auftrag, dasselbe einer neuen Vereinigung, welche dieselben Ziele verfolgt, zu übergeben.

12. Allgemeine Verfügungen.

12.1 Die Vereinigung „Amicale Pompjeeën Bous“ a.s.b.l. (Vereenegung ouni Gewënnzweck) übernimmt alle Rechte und Verpflichtungen der Vorgängervereinigung, „Pompjeeën Gemeng Bous“, welche am 20. Juli 2001 aus der Fusion des „Corps des Sapeurs Pompiers Bous-Rolling-Assel“ (gegründet am 10. September 1905) und des „Corps des Sapeurs Pompiers Erpeldange“ (gegründet am 1. Februar 1906) entstanden war.

12.2 Jegliches von der Vorgängervereinigung erworbene Feuerwehrmaterial wird dem S.I.S. B-R-S unentgeltlich zur Verfügung gestellt, bleibt jedoch Eigentum der „Amicale Pompjeeën Bous“ a.s.b.l.

12.3 Die Vereinigung übernimmt keine Haftung für eventuell im Dienst erlittene Schäden. Ansprüche hierauf können nur nach den geltenden gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen gestellt werden. Beim Austritt eines Mitglieds, sowie bei der Auflösung der Vereinigung, besteht kein Anrecht auf jedwede Aus- oder Rückzahlung. Alles den Mitgliedern zur Verfügung gestellte Eigentum der Vereinigung ist nach Erhalt einer diesbezüglichen schriftlichen Aufforderung bei einem Vorstandsmitglied abzuliefern. Wird dieser Aufforderung keine Folge geleistet, behält sich die Vereinigung vor gerichtliche Schritte einzuleiten.

12.4 Gerichtsverfahren werden im Namen der Vereinigung durch den Vorstand, vertreten durch den Präsidenten und eines weiteren Vorstandsmitglieds, geführt. Die Vereinigung ist in allen Fällen durch die Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern gebunden, darunter jene des Präsidenten oder im Verhinderungsfall jene seines Stellvertreters.

12.5 Für alle in der vorstehenden Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Fälle, gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes über die „Vereinigungen ohne Gewinnzweck“.

12.6 Die unterzeichneten Mitglieder des Vorstandes bestätigen hiermit, dass die Statuten in der vorher aufgeführten Form, in der Gründungsversammlung vom 14. Dezember 2013 in Bous vorgestellt und von dieser angenommen wurden. Sie treten sofort nach Hinterlegung beim «Registre de commerce et des sociétés» in Kraft.

Signatures.

Référence de publication: 2013182070/177.

(130222135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Bougie Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.264.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001891/19.

(140000297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Soudoplast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 146.719.

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée NICE TIME S.à r.l., avec siège social à L-6930 Mensdorf, 18, rue d'Uebersyren, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.545,

dûment représentée par ses deux gérants, à savoir:

- Monsieur Jean-Marc Pirotte, ingénieur, demeurant à L-6930 Mensdorf, 18, rue d'Uebersyren, et
- Madame Véronique Bouilliez, institutrice, épouse de Monsieur Jean-Marc Pirotte, demeurant à L-6930 Mensdorf, 18, rue d'Uebersyren.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SOUDOPLAST S.à r.l., avec siège social à L-6930 Mensdorf, 18, rue d'Uebersyren, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.719 (NIN 2009 2415 377).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1327 du 9 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1532 du 27 juillet 2010.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée NICE TIME S.à r.l.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Mensdorf à Foetz et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1).** Le siège social est établi à Foetz."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 87.500.-) pour le porter du montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) au montant de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) par l'émission de sept cents (700) parts sociales nouvelles, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Les sept cents (700) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites par l'associée unique et ont été libérées moyennant incorporation d'un compte courant associé créateur portant sur le montant de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 87.500.-).

L'existence du montant total de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 87.500.-) résulte d'un bilan intérimaire daté au 30 septembre 2013 ainsi que d'une déclaration établie par le gérant de la société, Monsieur Jean-Marc PIROTTE, prénommé, en date du 16 décembre 2013.

Une copie dudit bilan et de ladite déclaration, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par huit cents (800) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée NICE TIME S.à r.l., avec siège social à L-6930 Mensdorf, 18, rue d'Uebersyren, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.545."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. PIROTTE, V. BOUILLEZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2426. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181942/63.

(130221795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

SHIP Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.706.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"SHIP Luxco 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.678,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 5 of December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "SHIP Luxco 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.706, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1624, page 77921. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated 27 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 6 April 2012, n°911, page 43696.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to (i) reduce the Company's share capital by an amount of four hundred ninety-three million one hundred fifty-six thousand four hundred eighty-one British Pounds (GBP 493,156,481.-), so as to decrease it from its present amount of four hundred and ninety-four million one hundred and fifty-six thousand four hundred and eighty-one British Pounds (GBP 494,156,481.-) down to one million British Pounds (GBP 1,000,000.-), by the cancellation of four hundred ninety-three million one hundred fifty-six thousand four hundred eighty-one (493,156,481) shares (collectively referred as the "Cancelled Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.-), currently held by Ship Luxco 1 S.à r.l. prenamed, and (ii) to allocate the amount corresponding to such a share capital reduction for the par value of the Cancelled Shares to the Company's share premium account.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

SHIP Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.678

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 5 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «SHIP Luxco 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010 (numéro 1624, page 77921). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2011 et publié au Mémorial C en date du 6 avril 2012, numéro 911, page 43696.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de (i) réduire le capital social de la Société par un montant de quatre cent quatre-vingt treize millions cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-une Livres Sterling (GBP 493.156.481,-) de façon à le réduire de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-une Livres Sterling (GBP 494.156.481,-) à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-), par l'annulation de quatre cent quatre-vingt-treize million cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-une (493.156.481) parts sociales existantes (collectivement désignées comme les «Parts Sociales Annulées»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) et détenues par Ship Luxco 1 S.à r.l., prénommée et (ii) d'allouer le montant correspondant à la réduction de capital liée à la valeur nominale des Parts Sociales Annulées, au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16288. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013181925/99.

(130221615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Jama Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.447.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dix décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Bernard N'DIAYE, administrateur de société, demeurant à F-48190 Cubières Nîmes (France), Pratlong, ici représenté par Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b Ennert dem Bierg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Villeneuve-Loubet (France), le 28 novembre 2013,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "Jama Investments Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, (ci-après la «Société») a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 887 du 15 mai 2007, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 28 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 1^{er} février 2002,

et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 25 mars 2010,

Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.447.

Que le capital social de la Société, converti en euros est fixé à 30.986,69 EUR, et représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant est le seul propriétaire et bénéficiaire économique final de la totalité des actions de la société «Jama Investments Luxembourg S.A.», préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société «Jama Investments Luxembourg S.A.» avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare:

- i. que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'actionnaire unique;
- ii. que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'actionnaire et/ou que tous les passifs actuellement connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- iii. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
- iv. que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- v. que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-5244 Sandweiler, 2b Ennert dem Bierg;
- vi. qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 970,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181608/59.

(130222440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

MP Separator Acquisition Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 14, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.848.

—
STATUTES

Excerpt

1. Name of the partnership (the "Partnership"). The name of the Partnership is "MP Separator Acquisition Partnership S.C.S.".

2. Legal form of the Partnership. The Partnership is a limited corporate partnership (società en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Address of the registered office of the Partnership. The address of the registered office of the Partnership is set at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

4. Purpose of the Partnership. The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Partnership may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

5. Share capital of the Partnership. The Partnership's share capital amounts to twenty thousand US dollars (USD 20,000).

6. Partners who are personally and indefinitely liable (general partner(s)). The Partnership has one sole general partner (the "General Partner"), which is personally and indefinitely liable for all liabilities of the Partnership.

a) Name of the General Partner

The name of the General Partner is "MP Separator Acquisition GP S.à r.l.".

b) Legal form of the General Partner

The General Partner is a private limited liability company (società à responsabilità limitata) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

c) Address of the registered office of the General Partner

The address of the registered office of the Partnership is set at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

d) Name of registration authority and registration number of the General Partner

The General Partner's registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending.

7. Manager(s) of the Partnership. The General Partner is the sole manager of the Partnership (the "Manager").

a) Powers of the Manager

The Manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Partnership and to take any actions necessary or useful to fulfil the Partnership's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, or by the limited partnership agreement concerning the Partnership to the general meeting of partners.

b) Signature power of the Manager

The Partnership shall be bound by the signature of the Manager.

c) Date of appointment and term of office of the Manager

The Manager has been appointed on 12 December 2013 for an unlimited term.

8. Date of formation and duration of the Partnership. The Partnership has been established on 12 December 2013 for an unlimited period of time.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extrait

1. Nom de la société (la "Société"). Le nom de la Société est "MP Separator Acquisition Partnership S.C.S."

2. Forme juridique de la Société. La Société est une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Adresse du siège social de la Société. L'adresse du siège social de la Société est située au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

4. Objet social de la Société. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

5. Capital social de la Société. Le montant du capital social de la Société est fixé à vingt-mille dollars américains (USD 20.000).

6. Associé(s) solidaire(s) (commandité(s)). La Société a un seul associé commandité (l'«Associé Commandité») qui est solidairement et indéfiniment responsable pour toutes les dettes de la Société.

a) Nom de l'Associé Commandité

Le nom de l'Associé Commandité est «MP Separator Acquisition GP S.à r.l.».

b) Forme juridique de l'Associé Commandité

L'Associé Commandité est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

c) Adresse du siège social de l'Associé Commandité

L'adresse du siège social de l'Associé Commandité est située au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

d) numéro d'immatriculation de l'Associé Commandité et nom de l'autorité d'enregistrement

L'Associé Commandité est en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

7. Gérant(s) de la Société. L'Associé Commandité est le gérant unique de la Société (le «Gérant»).

a) Pouvoirs du Gérant

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou par le contrat de société en commandite simple concernant la Société à l'assemblée générale des associés.

b) Pouvoir de signature du Gérant

La Société est engagée par la signature du Gérant.

c) Date de nomination du Gérant

Le Gérant a été nommé le 12 décembre 2013 pour une durée illimitée.

8. Date de formation et durée de la Société. La Société a été formée le 12 décembre 2013 pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2013181749/92.

(130221091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Maricath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 182.849.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-SEPT DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) KONNICK INVEST S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B n°32270;

2) Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née à Messancy le 24 août 1969, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

le comparant sub 1) est ici représenté par Madame Marjorie GOLINVAUX prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MARICATH S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également détenir et gérer pour compte propre, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des biens immeubles.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour compte propre.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 300.000.- EUR (TROIS CENT MILLE EUROS) représenté par 300 (TROIS CENTS) actions d'une valeur nominale de 1.000.- EUR (MILLE EUROS) chacune.

Le capital autorisé est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000 EUR), représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé

par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois si la société n'a qu'un actionnaire la société peut être administrée, au choix de l'actionnaire unique par un administrateur unique, nommé pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'actionnaire unique, et toujours révocable par lui.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique si c'est le cas, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- KONNICK INVEST S.A. prénommée:	299 actions
- Madame Marjorie GOLINVAUX prénommée:	1 action
TOTAL:	300 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de 300.000.- EUR (TROIS CENT MILLE EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.700 (mille sept cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 19 décembre 1953, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

2) Madame Marjorie GOLINVAUX, prénommée,

3) Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, née à Arlon le 13 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUPLAN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44563.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOLINVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2013. Relation: RED/2013/2269. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 décembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013181726/161.

(130221127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

DWS ACCESS Wohnen Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 182.861.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

db German Residential Properties SA, SICAV-FIS, eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Investmentgesellschaft mit variablem Kapitalspezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS) in der Rechtsform einer Aktiengesellschaft (société anonyme), die nach den Vorschriften des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils gültigen Fassung aufgelegt wurde, mit Sitz in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 173 026;

hier vertreten durch Frau Nadja SCHRADER, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift;

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht die Erschienenene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit der Bezeichnung "DWS ACCESS Wohnen Holding 2 S.à r.l." (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen an ImmobilienGesellschaften, deren Unternehmensgegenstand der Erwerb und die Veräußerung von Geschäftsgrundstücken und gemischtgenutzten Grundstücken in Luxemburg und im Ausland ist. Die jeweilige Immobilien-Gesellschaft darf auch grundstücksgleiche Rechte und vergleichbare Rechte gemäß den Bestimmungen des deutschen Kapitalanlagegesetzbuches (das KAGB) sowie Gegenseitigkeiten, die zur Bewirtschaftung ihrer Vermögenswerte erforderlich sind, erwerben und veräußern.

Daneben ist die Gesellschaft zur Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios und ihrer Investitionen berechtigt.

Die Gesellschaft darf Bürgschaften für Gesellschaften eingehen, an denen sie im Einklang mit ihrem Gesellschaftszweck eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und an solche, die derselben Unternehmensgruppe angehören, und sie darf diesen Gesellschaften Darlehen gewähren und sie in jeder anderen Art und Weise unterstützen. Die Gesellschaft hat sicherzustellen, dass

- (a) die Darlehensbedingungen marktgerecht sind;
- (b) das Darlehen ausreichend besichert ist; und
- (c) bei einer Veräußerung der Beteiligung die Rückzahlung des Darlehens innerhalb von sechs Monaten nach Veräußerung vereinbart ist.

Die Gesellschaft darf Kredite jeder Art aufnehmen und Privatschuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft kann Aktivitäten aller Art ausführen, die der Verwirklichung des Gesellschaftszweckes dienen und die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des KAGB ausgeübt werden dürfen, soweit dies nach luxemburgischem Recht zulässig ist.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch Beschluss der Gesellschafter kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) festgesetzt. Das Kapital der Gesellschaft ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100 EUR).

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder herabgesetzt werden. Der Rat der Geschäftsführer der Gesellschaft kann jederzeit beschließen,

einen Teil eines Emissionsaufgeldes an den oder die Gesellschafter auszuzahlen, unter der Berücksichtigung, dass der Nettowert der Gesellschaft nicht unter den Wert des Kapitals der Gesellschaft und der gesetzlich vorgeschriebenen Mindestrücklage fällt.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jeder Anteil hat ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines alleinigen Gesellschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen an Dritte nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, beschlossen werden. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern bedarf es eines solchen Beschlusses nicht.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend entsprechende Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafter erwerben oder veräußern. Der Beschluss kann nur von einer Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geschlossen werden.

Art. 11. Insolvenz eines Gesellschafters. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt von der Insolvenz eines Gesellschafters.

Art. 12. Geschäftsführung - Geschäftsleitung. Die Gesellschaft hat mindestens drei Geschäftsführer, wobei zwei Geschäftsführer als Kategorie A Geschäftsführer und ein Geschäftsführer als Kategorie B Geschäftsführer bestellt werden, die die Geschäftsleitung der Gesellschaft (conseil de gérance) bilden (die Geschäftsleitung). Die Geschäftsführer der Kategorie A müssen in Luxemburg geschäftsansässig sein. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafter ernannt und ohne Angabe von Gründen abberufen oder ersetzt. Die Abberufung kann nur durch eine Stimmenmehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals beschlossen werden.

Die Geschäftsleitung ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind.

Die Beschlüsse der Geschäftsleitung werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern gefasst. Beschlüsse können grundsätzlich nur gefasst werden, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsleitung hinsichtlich der deutschen Kommanditanteile bzw. sonstiger deutscher Anteile der Gesellschaft müssen unter Beteiligung aller Geschäftsführer erfolgen.

Die Geschäftsleitung wählt einen Vorsitzenden für jede Sitzung. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Jede Sitzung muss wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer in Dringlichkeitsfällen. Eine Sitzung der Geschäftsleitung kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss der Geschäftsleitung festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt.

Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Die Teilnahme eines Geschäftsführers an einer Sitzung der Geschäftsleitung im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) gilt als persönliche Teilnahme; und eine so abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse der Geschäftsleitung werden in einem Protokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Vollmachten, sofern solche ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse der Geschäftsleitung auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsleitung unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 13. Vertretungsmacht - Bevollmächtigung. Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern nach außen vertreten.

Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen.

Ein Kategorie A Geschäftsführer und ein Kategorie B Geschäftsführer oder zwei Kategorie A Geschäftsführer können gemeinschaftlich ihre Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Der/Die jeweilige(n) Geschäftsführer-, der seine Befugnisse delegiert, legt die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (sofern das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Art. 14. Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Die Mitglieder der Geschäftsleitung haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 15. Beschlüsse der Gesellschafter - Gesellschafterversammlung. Die Gesellschafter fassen ihre Beschlüsse schriftlich anstelle einer Gesellschafterversammlung. Bei mehreren Gesellschaftern, werden Beschlüsse durch einfache Mehrheit gefasst. Ein Beschluss zur Änderung der Satzung, ist von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, zu fassen.

Im Falle, dass die Gesellschaft nur einen ein Gesellschafter hat, übt der einzelne Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jahresabschluss. Jedes Jahr zum Ende des Geschäftsjahres werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung von der Geschäftsleitung aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Ort des Gesellschaftssitzes Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach Artikel 69(2) des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handelsregister, die Buchführung und den Jahresabschluss der Gesellschaften keine Anwendung findet.

Art. 19. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5 %) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo des Nettogewinns kann an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung ausgeschüttet werden. Die Geschäftsführer können beschließen eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

db German Residential Properties SA, SICAV-FIS, wie vorgenannt: einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Die Bescheinigung über den Wert der Einlage und die Bestätigung des alleinigen Gesellschafters bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den gesetzlichen Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und wird zusammen mit dieser Eintragung eingereicht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr tausend Euro (1.000,- EUR).

Beschluss des alleinigen Gesellschafters

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

(1) Der Rat der Geschäftsführer der Gesellschaft hat drei Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für unbestimmte Zeit ernannt:

- Stéphane WEYDERS, Kategorie A Geschäftsführer, geboren am 2. Januar 1972 in Arlon, Belgien, geschäftsansässig in 151, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
- Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, Kategorie A Geschäftsführer, geboren am 4. Februar 1969 in Nancy, Frankreich, geschäftsansässig in 151, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und
- Roman BURGER, Kategorie B Geschäftsführer, geboren am 9. Dezember 1955 in Weiler bei Bingen, Deutschland, geschäftsansässig in Mainzer Landstrasse 178-190, D-60327 Frankfurt am Main, Deutschland.

(2) Als Sitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des deutschen vom englischen Text der deutsche Text maßgebend ist.

WORÜBER die vorliegende Urkunde zum Eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

It follows the English translation of the foregoing:

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of December.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

db German Residential Properties SA, SICAV-FIS, a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme) subject to the Luxembourg act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de commerce et des sociétés under number B 173.026;

here represented by Mrs. Nadja SCHRADER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "DWS ACCESS Wohnen Holding 2 S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate purpose. The purpose of the Company is the holding of shares of property companies whose corporate purpose is the purchase and sale of commercial properties and mixed-use properties in Luxembourg and abroad. The property companies may also buy and sell rights equivalent to real property as well as comparable rights in accordance with the German Capital Investment Act (Kapitalanlagengesetzbuch - KAGB) as well as objects which are necessary for the administration of the assets.

In addition the Company is entitled to the administration, control and development of its portfolio and its investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds in compliance with its corporate purpose a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company has to assure that

- (a) the conditions of the loan agreement are in compliance with market practice;
- (b) sufficient security is provided for the loan; and
- (c) it is agreed upon, that in case of sale of the shares or interest the payback of the loan has to be made within six months after the sale.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

The Company may carry out any activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and which can be executed by a property company in compliance with the KAGB and Luxembourg law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a shareholders' resolution. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). The Company's share capital is represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may at any time be increased or decreased by a shareholders' resolution. The board of managers of the Company may decide to pay an issue premium to the shareholder(s), provided that the net assets of the Company will never fall below the value of the share capital of the Company and the minimum statutory reserve.

Art. 7. Profit sharing. Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. The Company's shares held by a sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to third parties must be authorized by a shareholders' resolution representing at least three-quarters of the share capital of the Company. No such resolution is required for a transfer of shares among the shareholders.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have the power to acquire shares of its own capital provided that the Company has sufficient reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a shareholders' resolution. The shareholders' resolution has to represent at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 11. Insolvency of a shareholder. The insolvency of a shareholder will not terminate the Company.

Art. 12. Management - Board of managers. The Company is managed by at least three managers. The board of managers of the Company (the Board) is formed by two "A" managers and one "B" manager. The "A" managers shall professionally reside in Luxembourg. The managers need not to be shareholders.

The managers are appointed and may be revoked or replaced without cause by a shareholders' resolution. The dismissal may only take place with a majority of at least three quarters of the capital of the Company.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the shareholders fall within the power of the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can generally deliberate only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board. Resolutions of the Board regarding German shares and interests of the Company have to be adopted in presence or representation of all managers.

A chairman of the Board may be appointed by the Board for each board meeting. If a chairman has been appointed, he will preside at the meeting for which he has been appointed. The chairman will be appointed by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any single manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a resolution previously adopted by the Board.

A manager may act at a meeting of the Board appointing in writing or by telefax or e-mail another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing (circular resolutions) in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A circular resolutions is deemed a board meeting held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 13. Signature power - Representation. The Company shall be bound by the joint signature of two managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

A manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly or two managers with an A signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager (s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Liability of the manager(s). The Board assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The shareholders may take written resolutions instead of a general meeting of shareholders. In the case of a plurality of shareholders, resolutions are taken by simple majority. A resolution to change the articles is to be taken by shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

In case the Company has only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, at the end of the financial year, the Company's accounts are established and the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Auditor. In accordance with article 200 of the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Company needs only to be audited by a supervisory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended does not apply.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

db German Residential Properties SA, SICAV-FIS, prenamed: one hundred and twenty-five (125) shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder(s), after having been initialled *ne varietur* by the legal representative of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder has herewith adopted the following resolutions:

(1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Stéphane WEYDERS, manager A, born on 2 January 1972 in Arlon, Belgium, professionally residing in 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, manager A, born on 4 February 1969 in Nancy, France, professionally residing in 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Roman BURGER, manager B, born on 9 December 1955 in Weiler bei Bingen, Germany, professionally residing in Mainzer Landstrasse 178-190, D-60327 Frankfurt am Main, Germany.

(2) The registered office is established at: 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in up Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof, the undersigned notary, has assigned on the above mentioned date.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the legal proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Signé: N. SCHRADER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013 LAC/2013/56931. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181408/342.

(130221520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

ICG-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.575,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.777.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014003041/12.

(140002363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

IBU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.283.

Le domicile de la société IBU S.A.R.L., R.C.S. Luxembourg B n°101283, constituée le 8 juin 2004 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N°840 du 16.08.2004, établi au 17, rue Beaumont, L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 06.01.2014.

Luxembourg, le 06.01.2014.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014003040/12.

(140002171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

ICGluxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 337.275,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.065.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014003042/12.

(140002366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Mochis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.702.

Cet avis remplace l'avis enregistré et déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg le 8 novembre 2011 sous la référence L130190250.

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 6 novembre 2013, l'associé Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., a transféré:

- Les 125 parts sociales qu'il détenait dans Mochis S.à r.l. à la société Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

Le nouvel actionariat s'établit donc comme suit:

- La société Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à r.l. détient 125 parts sociales dans la société Mochis S.à r.l.;

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014003116/18.

(140002796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Lux-Halal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 11, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Mme Nadia MOKHLESS épouse MAKNI / M. Mohsen MAKNI

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2014003108/12.

(140002625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Insight-Studio M II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.339.

Le nom du Gérant de classe B, Evelyn Machner, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a changé et est désormais Evelyn Theis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003034/12.

(140002470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 576.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2014001100/13.

(130224392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.667.

Avec effet au 17 décembre 2013 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Madame Sophie Simoens de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Nomination de Monsieur Armando José Brochado Soares Correia, né le 07 avril 1984 à São Sebastião da Pedreira, Lisbonne, Portugal, ayant pour adresse le 2A rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l.

Martin Paul Galliver

Gérant B

Référence de publication: 2014000848/17.

(130224475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Plentum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 148.693.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014001107/12.

(130224113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.322.

Avec effet au 17 décembre 2013 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Madame Sophie Simoens de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Nomination de Monsieur Armando José Brochado Soares Correia, né le 07 avril 1984 à São Sebastião da Pedreira, Lisbonne, Portugal, ayant pour adresse le 2A rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl

Martin Paul Galliver

Gérant B

Référence de publication: 2014000836/17.

(130224442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

ICGSRedstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 122.187.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014003045/12.

(140002360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.462.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.
Chevalier Nathalie S.E.
Director

Référence de publication: 2014002928/13.

(140002308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Luxoptic sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 83.943.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.01.2014.
GMT Fiduciaire S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2014003109/12.

(140002213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

International Consolidated Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 105.377.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2013 il a été convenu ce qui suit:
- la démission de M. Christoph Nellinger, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée, avec effet immédiat

- élection d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué:
M. Albert Kusak Lambea, C/Mossa 27, E - 07013 Palma de Mallorca
son mandat prendra fin en date du 16 décembre 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

INTERNATIONAL CONSOLIDATED INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2014003386/17.

(140002476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Insight-Studio M I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 116.670,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.243.

Le nom du Gérant de classe B, Evelyn Machner, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a changé et est désormais Evelyn Theis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003033/12.

(140002447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Bornan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.355.

Veillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée BORNAN INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 111355, avec effet au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 6 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014002072/13.

(140001799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Lexor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.162.

Par jugement rendu en date du 19 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LEXOR s.a., (B 122162), dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 18 août 2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2014 au greffe du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2014003393/18.

(140003063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Kofiparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.359.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014003706/10.

(140002882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Collectors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 101.277.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 07 janvier 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014002885/16.

(140002672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

GT Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.404.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014003636/10.

(140003013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

European Sun Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 182.859.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) WORLDWIDE SUN INVEST S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg 2A boulevard Joseph II, dont l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 2 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Paul Heyberger, né le 17 novembre 1959 à Mulhouse, demeurant à 13, rue des violettes, F-68350 DI-DENHEIM

ici représenté par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour avec adresse professionnelle à 2 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) Monsieur Thomas LICHTENAUER, né le 06 avril 1960 à Mulhouse, demeurant à 28, rue de l'Argonne, F-68100 Mulhouse

ici représenté par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour avec adresse professionnelle à 2 A Boulevard Joseph II L 1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par les lois modifiées (la «Loi») du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société sera European Sun Invest S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation, la vente, la distribution de luminaires, mobiliers et autres types d'éclairages tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société a également pour objet la prise de participations, dans toute société ou entreprise, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par la souscription, l'achat, l'échange, ou de n'importe quelle autre manière, n'importe quelles actions, parts et/ou autres valeurs de participation, obligations avec ou sans garantie, certificat de dépôts et/ou autres instruments de dette et plus généralement toutes les valeurs. Elle peut de plus acquérir, administrer et vendre un portefeuille de brevets, licences, marques déposées, modèles, savoir-faire et/ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle de n'importe quelle nature ou origine, que la Société jugera approprié et plus généralement le détenir, le gérer, le développer, le vendre ou en disposer, en tout ou en partie aux conditions que la société jugera appropriées.

La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme exceptée par appel public à l'épargne. Elle peut émettre, uniquement par le placement privé, des billets à ordre, des obligations avec ou sans garantie et n'importe quel genre de titres de créances ou de participations. La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, les montants reçus de tous ses emprunts et/ou de l'émission de dettes ou actions à ses filiales, à ses sociétés liées et/ou à n'importe quelles autres sociétés et la Société peut également donner des garanties et des nantissements, transférer, grever d'hypothèque ou alors mettre en gage tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de n'importe quelles autres sociétés, et, généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice d'autres sociétés ou personnes, dans chaque cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités régulées par le secteur financier.

La Société peut généralement utiliser tous les techniques et instruments concernant ses investissements pour leur gestion efficace, y compris des techniques et des instruments conçus pour protéger la société contre le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations et toutes transactions, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil») ou du gérant unique.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision modificatrice des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société peut racheter ses propres parts sociales en contrepartie d'un apport en numéraire ou non. Les parts ainsi rachetées, ainsi que toutes parts sociales que la Société aurait reçues, devront être immédiatement annulées dès qu'elles sont reçues et possédées par la Société.

Tout rachat devra être autorisé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Si le prix de rachat des parts excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose des sommes distribuables suffisantes, telles que définies par l'article 72-1 de la Loi, eu égard au surplus du prix de rachat.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants de différentes catégories sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à la majorité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants de catégories différentes, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont obligatoirement un de chaque catégorie ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout Gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque Gérant peut prendre part aux réunions du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmises par courrier ordinaire, électronique, télécopie ou par tout autre moyen approprié de télécommunication/électronique. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale, en désignant, par écrit ou fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de télécommunication/électronique approprié, une autre personne qui peut ne pas être un associé.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et associés envers la société.

Au même moment le Conseil préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés (au pro rata de leur participation respective au capital de la Société) à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites de la façon suivante:

WORLDWIDE SUN INVEST S.A	400 parts sociales
Monsieur Thomas LICHTENAUER	50 parts sociales
Monsieur Paul HEYBERGER	50 parts sociales.

Les 500 parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 Charleville (France), demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon;

2) Sont nommés comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul Heyberger, né le 17 novembre 1959 à Mulhouse, demeurant à 13, rue des violettes, F-68350 DIDENHEIM;

- Monsieur Thomas LICHTENAUER, né le 6 avril 1960 à Mulhouse, demeurant à 28, rue de l'Argonne, F-68100 Mulhouse.

Conformément à l'article 12 des statuts, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec celle d'un gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi à 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2013. LAC/2013/53063. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181420/238.

(130221668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Montsoleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.368.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014003777/12.

(140003540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Les Lingerie Classiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 30, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 57.404.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 07/01/2014.

Référence de publication: 2014003727/10.

(140003314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

M.C.I. Ponte Vecchio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 271, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014003732/10.

(140002927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Vanguard Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.936.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 11 décembre 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 7NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(I) Vanguard Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B183.004, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Vanguard Pledgeco S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014002685/19.

(140001716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

CARRON S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.298.

Les comptes annuels (version abrégée) au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Le mandataire

Référence de publication: 2014002869/13.

(140002358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Bowery Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12-14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.143.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la société Bowery Investments SA de transférer le siège social au 12-14 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 19 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signature

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2014003505/12.

(140003268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Fecim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6552 Berdorf, 39, Um Wues.

R.C.S. Luxembourg B 100.919.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014003600/10.

(140003248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Rekeno Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.762.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MSREF VII Global - TE Holding II, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the laws of Delaware, with registered number 4787613, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

MSREF VII Global - F Holding, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, with registered number 4565205, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

MSREF VII Global - T Holding, L.L.C., a company incorporated under the laws of Delaware, with registered number 4565203, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

MSREF VII Special Global Holding, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, with registered number 4565201, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

MSREI VII Global, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware with registered number 4565198, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

Here duly represented by Jennifer Christ, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the creation, holding, acquisition, development and realisation of participations, interests and units, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to:

- acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property;
- participating in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- acting as a member/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Rekeno Holding".

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties as follows:

- by the joint signature of any two category A managers; or
- by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he/its owns. Each member has voting rights commensurate with his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/its/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 500 shares have been subscribed by the members of the company as follows:

- MSREF VII Global - TE Holding II, L.L.C.	10 shares
- MSREF VII Global - F Holding, L.L.C.	293 shares
- MSREF VII Global - T Holding, L.L.C.	167 shares
- MSREF VII Special Global Holding, L.L.C.	29 shares
- MSREI VII Global, L.L.C.	1 share

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2014.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the members

The incorporating members, representing the Company's entire issued share capital, has immediately passed the following resolutions:

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Marcus Wolsfeld, Financial Controller, born on November 28, 1975 in Trier, Germany, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Category B managers:

- Stefan Koch, Financial Controller, born on 15 October 1978 in Berlin, Germany, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

MSREF VII Global - TE Holding II, L.L.C., une société régie suivant les lois de Delaware, enregistrée sous le numéro 4787613, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

MSREF VII Global - F Holding, L.L.C., une société régie suivant les lois de Delaware, enregistrée sous le numéro 4565205, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;

MSREF VII Global - T Holding, L.L.C., une société régie suivant les lois de Delaware, enregistrée sous le numéro 4565203, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;

MSREF VII Special Global Holding, L.L.C., une société régie suivant les lois de Delaware, enregistrée sous le numéro 4565201, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;

MSREI VII Global, L.L.C., une société régie suivant les lois de Delaware enregistrée sous le numéro 4565198, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

dûment représentée par Jennifer Christ, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, la création, la détention, le développement et la réalisation de ces participations tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à:

- l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Rekeno Holding".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée comme suit:

- par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A; ou
- par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gestion. Les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gestion en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par les associés de la Société comme suit:

- MSREF VII Global - TE Holding II, L.L.C.	10 parts sociales
- MSREF VII Global - F Holding, L.L.C.	293 parts sociales
- MSREF VII Global - T Holding, L.L.C.	167 parts sociales
- MSREF VII Special Global Holding, L.L.C.	29 parts sociales
- MSREI VII Global, L.L.C.	1 part sociale

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions des associés

Les associés constituants, représentant l'intégralité du capital émis de la Société ont immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- Marcus Wolsfeld, Financial Controller, né le 28 novembre 1975 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Stefan Koch, Financial Controller, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CHRIST, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57850. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180302/350.

(130218837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

MK CC Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.039.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 décembre 2013

L'associé unique de MK CC Lux II S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants B suivant avec effet au 18 décembre 2013:

* Luxembourg Corporation Company S.A.

* Laetitia Ambrosi

- de nommer la personne suivante «gérant B» avec effet au 18 décembre 2013 et ce pour une durée illimitée:

* Marc Occhiuti, né le 17 septembre 1973 à Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 6363 North State Highway 161, Suite 575, Irving, TX 75038, Etats Unis d'Amérique.

* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Jennifer Laux.

Référence de publication: 2014002462/19.

(140001351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Incatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 116.075.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003669/9.

(140003504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

IF Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 182.839.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PRIOR INVESTMENTS, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.960,

2. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois JCL-INVEST, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.962,

3. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EmmSa, établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.494,

4. Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, né le 21 avril 1971 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas,

tous ici représentés par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et la mandataire des comparants, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants représentés ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IF GROUP» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes prestations de services administratifs relevant de la gestion et de l'organisation d'entreprises. Pour réaliser cet objet social, la Société mettra à la disposition de toutes sociétés ou tiers, des bureaux équipés ou non, des archives, des garages, des services de téléphone et de fax, de secrétariat général ou de toute autre assistance administrative, sans que cette liste soit limitative. La Société peut également donner ou prendre en location, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement, et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général. Elle peut aussi acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

La Société peut pourvoir à l'administration et à la gestion quotidienne de toutes sociétés, qu'elles soient liées ou non et dans ce cadre, elle pourra faire l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toute chose quelconque, à l'exception des biens nécessitant une autorisation spéciale.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 32'000,- (trente-deux mille EUROS) représenté par 320 (trois-cent-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent EUROS) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prises à la majorité simple des voix exprimées.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un Administrateur Unique, cet article n'est pas d'application. Toutes les décisions prises par l'Administrateur Unique seront retranscrites dans un procès-verbal signé par l'Administrateur Unique.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Dans le cas où la Société dépasserait deux des trois critères de l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'Assemblée Générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentés ainsi qu'il a été dit, déclarent souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 320 (trois-cent-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent EUROS) chacune, comme suit:

1. PRIOR INVESTMENTS préqualifiée, quatre-vingt actions,	80 actions
2. JCL-INVEST préqualifiée, quatre-vingt actions,	80 actions
3. EmmSa préqualifiée, quatre-vingt actions,	80 actions
4. M. Jean-Philippe MERSY préqualifié, quatre-vingt actions,	<u>80 actions</u>
TOTAL: trois-cent-vingt actions	320 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de 32.000,- (trente-deux mille EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et en toute connaissance de l'ordre du jour, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateur de la Société:

- Monsieur Jean-Marie SCHOCKMEL, conseil fiscal, né le 5 février 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas,
- Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas,
- Monsieur Lucien KOMES, conseil, né le 4 octobre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement L-2529 Howald, 45 rue des Scillas,
- Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, né le 20 avril 1971 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Troisième résolution

Monsieur Daniel FONDU, né le 16 juin 1959 à Lobbes (Belgique), demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, est nommé commissaire de la Société.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Monsieur Jean-Marie SCHOCKMEL, préqualifié est nommé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017, aux fonctions:

- de Président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2013. Relation GRE/2013/5044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180855/198.

(130220789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

MUSIC Group Commercial LU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.131.

—
EXTRAIT

En date du 05 décembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur David O'KELLY en tant que Gérant classe A;
- de nommer Monsieur Daniel Robert GARRETT, né le 19 septembre 1948 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 51 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant classe A de la Société, pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- Daniel Robert GARRETT, Gérant Classe A
- Arie KORPEL, Gérant Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2014003135/18.

(140002756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Standing Rock S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.070.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société STANDING ROCK S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: *STANDING ROCK S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001948/19.

(140000341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

CMB Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 58.737.

L'an deux mille treize, le dix décembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CMB SERVICES S.A.", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 11 juillet 1997. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 11 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Ludo Beersmans, demeurant professionnellement à De Gerlachekaai, 20 B-2000 Antwerpen.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,-) sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société anonyme de droit belge, COMPAGNIE MARITIME BELGE établie et ayant son siège social à 20, De Gerlachekaai, B - 2000 Antwerpen, inscrite à la Banque-Carrefour Des Entreprises sous le no. 0404.535.431

représentée par ses administrateurs, Monsieur Marc SAVERYS et Monsieur Benoît TIMMERMANS, ici dûment représenté par Monsieur Ludo Beersmans, demeurant professionnellement à De Gerlachekaai, 20 B-2000 Antwerpen, en vertu d'une procuration signée le 10 décembre 2013,

qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Moniot, L. Beersmans et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. LAC/2013/58147. Reçu doze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181357/61.

(130222042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 11.025.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERTITRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014003603/12.

(140003128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Traco A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.120.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de

la société anonyme Traco A.G., établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot, actuellement 2, Beelerstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93120.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur le Juge Jean-Claude WIRTH, et liquidateur Maître Daniel BAULISCH, Avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2014005019/22.

(140003664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.
